

Christo, qui n'ait une chaise de poste dans son bagage, dans sa malle ? M. de Mirecourt n'a pu s'en passer.

Un homme s'est trouvé, cependant, qui a porté un rude coup aux gasconnades et aux bravacheries du biographe pourfendeur. Cet homme, d'un courage froid et d'un esprit positif, a fait souvent ses preuves, comme on dit. Son dernier duel a été le plus tristement célèbre du dernier règne ; il a juré de n'en plus avoir. Attaqué avec une violence extrême par M. de Mirecourt, M. Émile de Girardin a demandé réparation aux tribunaux. M. de Mirecourt a été condamné à 500 francs d'amende, aux dépens et à l'insertion, à ses frais, du jugement dans trois journaux ; ces frais montaient à douze cents francs.

Le 1<sup>er</sup> août 1854, M. de Mirecourt écrit à M. de Girardin : « Envoyez, Monsieur, toucher vos douze cents francs à la « caisse des *Contemporains* ; mon éditeur paiera. » (*Taylor*, 13).

Lecteur précieux, remarquez bien cette phrase. M. de Girardin n'a plus qu'à passer à la caisse ; n'est-ce pas ? mais vous ne connaissez pas cette caisse ; elle ressemble à s'y méprendre au fameux coffre-fort de Robert-Macaire, qui s'ouvrait à midi et trois quarts et se fermait à une heure moins un quart. En effet, le 2 novembre suivant, nouvelle lettre de M. de Mirecourt à M. de Girardin :

« Monsieur, depuis hier j'ai l'inappréciable avantage d'être « logé à vos frais *dans l'intérieur* (1) de la prison pour « dettes.

« ..... Tous les motifs de mon *refus de paiement* ne vous « sont pas connus. »

Un refus de paiement, grand Dieu ! mais que voulait donc

(1) Il serait plus curieux que M. de Mirecourt fût logé à *l'extérieur* de ladite prison.